

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 12 février 2018 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

M. Dominique Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Benoît Bradet
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Absente : Mme Louise Jean

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Mme Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Mme Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018;
5. Adoption des comptes à payer du mois de janvier 2018;
6. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
7. Dépôt des formulaires *Liste des donateurs et rapport de dépenses* des candidats à l'élection du 5 novembre 2017;
8. Avis de motion et présentation du Règlement #417 concernant un nouveau Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
9. Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour Jean-François Tremblay;
10. SPCA Charlevoix : Facture pour entente de service 2018;
11. Réseau Biblio : Tarification annuelle 2018 pour le soutien au fonctionnement;
12. Demandes de subvention pour naissance;
13. Campagne d'adhésion « Membres corporatifs » TVCO;
14. Fondation Mira : Demande d'autorisation pour la tenue d'une collecte sur la voie publique;
15. Congrès ADMQ 2018;
16. Achat de panneaux de signalisation;
17. Achat d'un colorimètre portatif et de fournitures pour l'usine d'eau potable;
18. Soumissions pour réparation de coupe-froid portes de garage et usine d'épuration;
19. Contrat de surveillance commerciale système d'alarme caserne et garage avec SÉCUOR;
20. Rapport d'activités - Fonds FDT;
21. Offre publicitaire du journal Le Charlevoisien pour le Carnaval de Saint-Hilarion;
22. Représentation du conseil;
23. Courrier;
24. Affaires nouvelles;

- 24.1 Projet d'amélioration de l'offre culturelle dans les camps de jour municipaux de la MRC de Charlevoix - Demande de subvention au programme de mise en commun d'infrastructures, d'équipements;
- 24.2 Renouvellement de la carte RCR pour les pompiers volontaires;
- 24.3 Autorisation pour achat de support de rangement de ski de fonds;
- 24.4 Projet Xplornet;
- 24.5 Appel d'offres sur invitations pour achat de rétro caveuse usagée;
- 24.6 Demande de commandite Drag Motoneige Charlevoix;
- 24.7 Dépôt mise à jour : Sommaire du rôle d'évaluation avec rénovation cadastrale.
- 24.8 Disposition des raquettes : Autorisation du Refuge;
- 25. Période de questions;
- 26. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2018-02-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2018-02-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2018

2018-02-03

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 22 janvier 2018

2018-02-04

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2018

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 122 118.74 \$ (journal des achats #1195, journal des déboursés # 995-996, chèques # 13480 à 13527, prélèvements # 550 à 559) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 21 617.22 \$ (journal des achats 1193-1194, journal des déboursés # 992-993-994, chèques # 13469 à 13479 (13469), prélèvement # 549-549) et les salaires nets pour un montant 21 384.26 \$, (dépôts # 505297 à 505350), sont acceptés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Nathalie Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-02-05

6- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

IT Cloud.ca				92.44 \$
Guy Perron				1 700.00 \$
Financière Banque Nationale				57 597.00 \$
Financière Banque Nationale				5 072.38 \$
				<u>64 461.82 \$</u>

2018-02-06

7- DÉPÔT DES FORMULAIRES *LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DES CANDIDATS* À L'ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017

La directrice générale dépose les formulaires DGE-1038 des candidats à l'élection du 5 novembre 2017 conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2018-02-07

8- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #417 SUR UN NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par la présente, par le conseiller Benoît Bradet, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement, portant le numéro 417, concernant l'adoption d'un nouveau code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

2018-02-08

9- DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'autorisation de monsieur Jean-François Tremblay, qui agit à titre de demandeur pour la propriété appartenant à Monsieur Conrad Tremblay et portant le numéro de lot 10-P, rang 3 du Cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion (lot 5 720 122 du Cadastre du Québec depuis la rénovation cadastrale);

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est d'utiliser à des fins non agricoles une superficie de 5 000 mètres carrés aux fins de construire une résidence unifamiliale isolée sur le lot mentionné ci-haut ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est exclusivement boisé et en friche et il n'y a pas de culture en cours sur le lot;

CONSIDÉRANT QU'IL y a des endroits disponibles ailleurs sur le territoire, mais qui ne conviennent pas pour le projet demandé;

CONSIDÉRANT QUE les critères de l'article 62 sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie : 4 Catégorie : 4-5-7
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture.	Aucune
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucune
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes de l'agriculture.	Présente
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	N/A
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Aucun

8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Présente
9	L'effet sur le développement économique de la région.	N/A
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	N/A

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement, au règlement de zonage de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ de monsieur Jean-François Tremblay.

2018-02-09

10- SPCA CHARLEVOIX : FACTURE POUR ENTENTE DE SERVICE 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a reçu une facture pour l'Entente de services pour année 2018 au montant de 6 020 \$ soit 5 \$ par habitant (1 204 habitants), payable en deux versements vers le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du premier versement au montant de 3 010 \$ ainsi que le deuxième versement de 3 010 \$ qui sera payable le 1 septembre 2018.

2018-02-10

11- RÉSEAU BIBLIO : TARIFICATION ANNUELLE 2018 POUR LE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre du Réseau Biblio et que la tarification annuelle 2018 est de 5 897.11 \$ incluant les taxes (1 204 habitants x 4.26 \$/hab.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de tarification annuelle 2018 au Réseau Biblio au coût de 5 897.11 \$ taxes comprises.

2018-02-11

12- DEMANDES DE SUBVENTION POUR NAISSANCE

CONSIDÉRANT la demande de subvention de naissance de Marjorie Bradet et de David Gagné pour leurs enfants Elliot et Mathéo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 200 \$ aux parents pour la naissance de leurs enfants conformément à la Politique familiale en vigueur.

2018-02-12

13- CAMPAGNE D'ADHÉSION 2018 « MEMBRES CORPORATIFS » TVCO

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion comme Membre Corporatif 2018 à la Télévision de Charlevoix-Ouest (TVCO) au coût de 125 \$.

2018-02-13

14- FONDATION MIRA : DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE COLLECTE SUR LA VOIE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira Inc. demande l'autorisation de solliciter dans notre municipalité, le vendredi 8 juin 2018, de 9 h à 16 h à l'entrée et à la sortie du village;

CONSIDÉRANT QUE, comme à chaque année, la collecte de dons se fera sous la gouverne des Chevaliers de Colomb conseil 9344 de Saint-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion autorise la Fondation Mira à tenir cet évènement dans notre municipalité, le vendredi 8 juin 2018, de 9 h à 16 h.

2018-02-14

15- CONGRÈS ADMQ 2018

CONSIDÉRANT QUE le Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 13 au 15 juin prochain au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la directrice générale à s'inscrire et à participer au Congrès de l'ADMQ 2018 au coût de 524 \$ plus taxes et autorise également les frais reliés au transport, à l'hébergement ainsi qu'aux repas non inclus.

2018-02-15

16- ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été faite à deux fournisseurs pour l'achat de panneaux de signalisation, de cônes et de balises coniques;

CONSIDÉRANT QUE la soumission #15214 de Spectralité/Signoplus est la plus basse au montant de 1 635.06 \$ incluant les taxes plus transport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Spectralité/Signoplus au coût de 1 635.06 \$ incluant les taxes plus transport et autorise la commande.

2018-02-16

17- ACHAT D'UN COLORIMÈTRE PORTATIF ET DE FOURNITURES POUR L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un appareil de mesure du chlore total et du chlore libre contenu dans l'eau selon les normes gouvernementales;

CONSIDÉRANT QU'afin de satisfaire à cette exigence, la municipalité doit faire l'acquisition d'un nouveau colorimètre en remplacement de celui utilisé actuellement qui est défectueux;

CONSIDÉRANT la demande de soumission à quatre (4) fournisseurs et considérant la recommandation de l'opérateur en eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un colorimètre portatif pour la mesure des phosphates tel que décrit dans la soumission de 17003142 SQ 05000 de Veolia au montant de 946.05 \$ incluant taxes et transport.

2018-02-17

18- SOUMISSIONS POUR RÉPARATION DE COUPE-FROID PORTES DU GARAGE ET USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT la demande de soumissions à deux (2) fournisseurs pour le remplacement de coupe-froid de 2 portes du garage municipal et de la porte du bâtiment de l'usine d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions les plus basses sont celles de Vitrierie Gilbert :

- Remplacement de 6 coupe-froid de 2 portes de garage 16 X 14, matériel et installation inclus au coût de 747.34 \$ incluant les taxes, soumission #VIG03785;
- Remplacement de coupe-froid de la porte de garage 8 X 8, matériel et installation inclus au coût de 316.18 \$ incluant les taxes, soumission #VIG03784;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte les 2 soumissions de Vitrierie Gilbert respectivement au coût de 747.34 \$ et 316.18 \$, incluant les taxes.

19- CONTRAT DE SURVEILLANCE COMMERCIALE SYSTÈME D'ALARME CASERNE ET GARAGE AVEC SÉCUOR

Ce point est remis à une prochaine séance.

2018-02-18

20- RAPPORT D'ACTIVITÉS - FONDS FDT

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC de Charlevoix de 20 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) volet - Amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisir 2017, référence résolution # 2017-05-40;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été acceptée par la MRC et qu'un protocole d'entente a été signé;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de remboursement sont les suivantes : 75 % à la signature et 25 % à la fin du projet lors du dépôt du rapport final;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 15 000 \$ représentant 75 % de l'aide accordée a déjà été versé et qu'il y a lieu de transmettre le rapport final pour demander le 2^e versement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion transmette le rapport final et les pièces justificatives confirmant la réalisation du projet initial déposé dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) volet - Amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisir 2017.

2018-02-19

21- OFFRE PUBLICITAIRE DU JOURNAL LE CHARLEVOISIEN POUR LE CARNAVAL DE SAINT-HILARION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande pour une publication d'un bandeau dans le journal Le Charlevoisien pour une publicité dans le cadre de la tenue du Carnaval de Saint-Hilarion au coût de 225 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'offre du journal Le Charlevoisien pour un montant de 225 \$ plus taxes.

22- REPRÉSENTATION DU CONSEIL

23- COURRIER

- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : Avis de versement de la ristourne 2017;
- MRC de Charlevoix : Versement de notre portion des redevances 2017 pour le projet éolien;

24- AFFAIRES NOUVELLES

2018-02-20

24.1 PROJET D'AMÉLIORATION DE L'OFFRE CULTURELLE DANS LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX DE LA MRC DE CHARLEVOIX – DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE MISE EN COMMUN D'INFRASTRUCTURES, D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) du Québec a annoncé à l'automne dernier un programme de soutien financier à des projets de mise en commun d'infrastructures, d'équipements, de services ou d'activité en milieu municipal.

CONSIDÉRANT QUE le 31 janvier dernier, la MRC de Charlevoix a accepté de mandater la Ville de Baie-Saint-Paul pour déposer un projet pour l'amélioration de l'offre culturelle dans les camps de jour municipaux de la MRC de Charlevoix par le partage de services et ressources ainsi que l'acquisition de matériel. L'aide financière du programme du MAMOT est de 50 % et la MRC a accepté de financer en totalité l'autre 50 % via le Fonds éolien;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à inscrire à la programmation des camps de jour municipaux de la MRC de Charlevoix un atelier et un spectacle de cirque/magie pour l'été 2018, à l'acquisition d'un système de son portatif et de 2 trousse scientifiques autonomes qui pourront circuler dans les camps tout l'été. Le système de son pourra évidemment servir à d'autres activités des municipalités pendant l'année et les trousse sont d'une durée de vie estimée entre 3 à 5 ans. Les trousse sont autonomes; c'est-à-dire que l'animation est faite par les moniteurs en place dans chaque camp puisqu'un mode d'emploi et le matériel pour la réalisation des activités de la trousse est inclus pour la première année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hilarion désire se prévaloir du projet d'amélioration de l'offre culturelle dans les camps de jour municipaux de la MRC de Charlevoix déposé au programme de mise en commun d'infrastructures, d'équipements, de services ou d'activités en milieu municipal du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) par la Ville de Baie-Saint-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Hilarion mandate la Ville de Baie-Saint-Paul pour réaliser le projet et signer un protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Charlevoix et la Ville de Baie-Saint-Paul.

2018-02-21

24.2 RENOUELEMENT DE LA CARTE RCR POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de la carte RCR pour les pompiers volontaires au coût de 50 \$ par pompier avec le formateur Mathieu Audet.

2018-02-22

24.3 AUTORISATION POUR ACHAT DE SUPPORT DE RANGEMENT DE SKI DE FONDS

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat et l'installation de supports de rangement pour les souliers et les paires de skis de fond au Refuge pour un montant maximum de 200 \$.

2018-02-23

24.4 XPLORNET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un courriel de monsieur Richard Dion, représentant autorisé Xplornet Communications Inc., en date du 1^{er} janvier 2018 avec document explicatif du projet - Installation proposée d'une tour de télécommunication-sur un emplacement situé sur le lot 5-P dont l'adresse civique est le 88, chemin Principal;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet « Un Canada Branché », Xplornet doit déployer plusieurs tours dans Charlevoix et qu'actuellement, à leur connaissance, la région visée par la proposition est mal ou pas desservie par des services d'internet sans fil haute vitesse et, d'où le projet d'implantation d'une tour à Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec la politique CPC-2-0-03 5^e édition d'Industrie Canada, ils ont analysés les emplacements alternatifs et les possibilités de colocation et que faute d'alternatives viables, l'installation d'une tour sur le terrain du lot 5-P est, selon eux, la solution qui répond le mieux aux considérations d'impact dans l'environnement ainsi qu'aux paramètres de couverture (internet sans-fil haute vitesse dans un rayon de 8 à 12 km de la tour) et lien micro-onde nécessaire permettant l'opération du site;

CONSIDÉRANT QU'il demande si la municipalité est favorable et désire une résolution en ce sens, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment à étudier le projet et a fait part à monsieur Dion de certains éléments au niveau réglementaire et zonage qui ne sont pas permis ou non respectés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion est favorable au projet d'Xplornet pour l'installation d'une tour située sur le lot 5-P (nouveau cadastre 5719471);

QUE cet appui n'engage en rien la municipalité et que si Xplornet décide d'aller de l'avant avec ce projet, il devra se conformer aux règlements et demander tout permis et toute autorisation nécessaire aux instances pouvant être concernées pour ce type d'installation dans la mesure où les normes sont applicables et que si des modifications réglementaires sont requises ou autres, elles seront aux frais d'Xplornet;

D'acheminer copie de cette résolution à l'attention de monsieur Richard Dion, représentant autorisé Xplornet Communications Inc. dans le cadre du présent projet.

2018-02-24

24.5 APPEL D'OFFRES RÉTROCAVEUSE USAGÉE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que la rétrocaveuse JCB 1550B, 1991, n'offre pas le rendement optimal et qu'il faudrait des réparations ou modifications pour la rendre pleinement efficace qui causeraient des coûts importants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que le scénario d'une rétrocaveuse usagée est à prioriser étant donné les besoins soulevés;

CONSIDÉRANT QUE la rétrocaveuse actuelle devra être prise en échange moyennant une offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la directrice générale à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une rétrocaveuse usagée avec échange.

2018-02-25

24.6 DEMANDE DE COMMANDITE DRAG MOTONEIGE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite de monsieur Michel Tremblay du Garage Écomécanique, afin que la Municipalité devienne partenaire majeur à l'Évènement Drag Motoneige Charlevoix qui aura lieu le samedi 3 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accorde un montant de 150 \$ à l'Évènement Drag Motoneige Charlevoix qui aura lieu à Saint-Hilarion.

2018-02-26

24.7 DÉPÔT RÔLE D'ÉVALUATION

Suite à la Rénovation cadastrale, la MRC de Charlevoix a transmis une mise à jour du rôle d'évaluation foncière, en date de référence du 8 février 2018, qui tient compte des

changements de lots (cadastres) ainsi que les modifications de tous les numéros de matricule.

- La modification est déposée pour le rôle antérieur (2015-2016-2017) avec des valeurs imposables de 101 108 600 \$ et des valeurs totales de 106 072 700 \$.
- La modification est déposée pour le rôle courant (2018-2019-2020) avec des valeurs imposables de 130 446 600 \$ et des valeurs totales de 135 721 200 \$.

2018-02-27

24.8 DISPOSITION DES RAQUETTES

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup de raquettes en babiche au Refuge et qu'elles sont très peu utilisées et qu'il faut faire de la place pour 30 paires de souliers et de skis de fond;

CONSIDÉRANT QU'un tri a été fait et que les besoins nécessitent d'en conserver qu'une petite quantité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise que le comité ski et raquette dispose d'un lot de raquettes en les offrant aux personnes intéressées à s'en procurer et que celles qui n'auront pas trouvées preneur soient apportées à l'Écocentre de Saint-Urbain.

25- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2018-02-28

26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 07.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière.**

« Je, Patrick Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 26 février 2018 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Benoît Bradet
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Est également présente : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une rétrocaveuse usagée avec échange ;
4. Contrat de surveillance commerciale -système d'alarme caserne et garage avec SÉCUOR ;
5. Fin du contrat de surveillance bureau et garage avec ADT ;
6. Résolution mandatant le ministre des finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal ;
7. Varia ;
- 7.1 Offre d'emploi pour une personne-ressource en loisir (agent (e) de développement en loisir et vie communautaire) ;
- 7.2 Inscription à Charlevoix au Boulot et parution d'une offre d'emploi ;
- 7.3 Demande de prix pour mandat d'accompagnement et de recrutement ;
8. Période de questions ;
9. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2018-02-29

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire tel que rédigé avec l'ajout des points 7.1, 7.2 et 7.3 et ce, étant donné que l'ensemble des membres du conseil sont présents et sont d'accord pour les ajouter.

2018-02-30

3- RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE USAGÉE AVEC ÉCHANGE

CONSIDÉRANT QUE, pour faire suite à l'appel d'offres sur invitation concernant l'achat d'une rétrocaveuse usagée avec échange dont les soumissions devaient être déposées au plus tard le 26 février 2018 15 h 00;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre et que le résultat de l'ouverture des soumissions du 26 février 2018, à 15 h 05, est le suivant :

- Mécanique Marius Gagné (St-Urbain inc) : 74 733.75 \$ taxes incluses, montant pour échange 5 000 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion autorise l'achat auprès de Mécanique Marius Gagné (St-Urbain Inc) d'une rétrocaveuse usagée Caterpillar, modèle 420 E, 2007, 3991 heures d'utilisation, au coût de 74 733.75 \$ taxes incluses;

QUE la Municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion autorise la vente à Mécanique Marius Gagné (St-Urbain Inc) de sa rétrocaveuse JCB 1550B, 1991, sans aucune garantie et vendu tel quel au prix de 5 000 \$ taxes incluses;

QUE le montant de l'échange soit utilisé pour réduire la dépense, qu'un montant de 40 000 \$ soit pris à même le fond de roulement et le reste avec le surplus libre;

QUE la directrice générale et/ou M. le maire sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cet achat ainsi que l'échange.

2018-02-31

4- CONTRAT DE SURVEILLANCE COMMERCIALE-SYSTÈME D'ALARME CASERNE INCENDIE ET GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE SÉCUOR a pris le relais des opérations d'Alarme Charlevoix, pour la surveillance commerciale des systèmes d'alarme;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de surveillance a été accordé à SÉCUOR à la résolution #2017-09-13 pour le bureau municipal mais qu'il y a lieu d'ajouter la caserne incendie et le garage municipal;

CONSIDÉRANT les offres de service #17959 et #17960 de SÉCUOR pour les frais de surveillance commerciale de ces deux (2) zones qui sont indépendantes au coût de 17.95 \$ par mois pour la période de février 2018 à février 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte les soumissions #17959 et #17960 de SÉCUOR au montant de 17.95 \$ chacune par mois plus taxes, payable 1 fois par année, pour la période de février 2018 à février 2023.

QUE la directrice générale est autorisée à signer les contrats pour et au nom de la municipalité.

2018-02-32

5- FIN DU CONTRAT DE SURVEILLANCE AVEC ADT

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité avise la compagnie ADT Canada Inc. qu'elle ne renouvelle pas son contrat de surveillance à partir de la date de transfert avec la compagnie SÉCUOR.

QUE la directrice générale est autorisée à signer le document de fin de contrat pour les zones concernées soit le garage municipal et le bureau municipal.

2018-02-33

6- RÉOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay, appuyé par monsieur Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

7- VARIA

2018-02-34

7.1 OFFRE D'EMPLOI POUR PERSONNE RESSOURCE EN LOISIR

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour un technicien en loisir dont le concours se terminait le 12 février dernier dont les curriculum vitae reçus ne répondaient pas aux attentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la parution d'une nouvelle offre d'emploi pour une personne ressource en loisir : Agent(e) de développement en loisir et vie communautaire.

2018-02-35

7.2 INSCRIPTION À « CHARLEVOIX AU BOULOT » ET PARUTION D'UNE OFFRE D'EMPLOI

Il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'inscription « Employeur » au tarif de 25 \$ et l'affichage sur les bornes interactives d'une offre d'emploi pour le poste à combler en loisir sur le site de la foire de l'emploi « Charlevoix Au Boulot » qui aura lieu le samedi 24 mars prochain.

2018-02-36

7.3 DEMANDE DE PRIX POUR MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RECRUTEMENT

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la prise d'information et la demande de prix pour l'engagement d'une firme externe pour un mandat d'accompagnement et de recrutement pour le poste à combler en loisir.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2018-02-37

9-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par monsieur Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19 h 42.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière

« Je, Patrick Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».